

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
9	7	8	13/06/2019	13/06/2019		
L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				8	0	0

Présents : Serge ROUQUET, Juan ARRIBAS, Rosemary GUILLEMOT, Christophe BASCOUL, Fabienne RAMOND, Éric ESCAICH

Absents excusés : Laurence RIVIERE, Christian LAGENTE (procuration à Raymond MARTINAZZO)

Secrétaire de séance : Rosemary GUILLEMOT

Service commun instruction des actes d'urbanisme :
Avenant n° 2

Vu la délibération de la communauté de communes n° 46-2015 du 7 mai 2015, actant la création d'un service commun en charge de l'instruction des actes d'urbanisme,

Vu la convention initiale relative à l'instruction des autorisations entre la communauté de communes et la commune de Saint Julia,

Vu l'avenant n° 1 de la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme validé par délibération de la communauté de commune n° 36-2016 en date du 12 mai 2016,

Considérant la nécessité de modifier la période de prise en compte de la part variable, correspondant au nombre de dossiers instruits par le service instructeur de la communauté de communes pour le compte de la commune.

Le maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'avenant n° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme, annexée à la présente délibération
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,